

Les blessures du cerveau

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

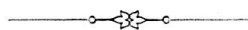
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plie, puisqu'elle eut le temps de faire preuve des qualités essentielles qui caractérisent la femme française, c'est-à-dire la bonté gracieuse, l'intelligence alerte et le dévouement poussé jusqu'à l'abnégation de soi-même.

Messieurs, saluons bien respectueusement le cercueil où repose à jamais cette modeste infirmière, qui fut une noble fille de France; et conservons pieusement le souvenir de ses qualités de cœur, qui la

rendirent courageuse et pitoyable à la souffrance d'autrui.

Soldats, vous avez perdu une amie, avec tout ce que ce mot comporte de sollicitude, d'affection et de dévouement. Elle vous a soignés comme elle aurait soigné ses propres enfants. Inclinez-vous bien bas devant elle pendant qu'elle est encore là. C'était, à sa manière, un soldat comme vous. Elle est morte en soldat, sur son champ de bataille.



Les blessures du cerveau

Lorsqu'un individu fait une chute, ou lorsqu'il reçoit sur la tête un choc tel que la blessure entame non seulement la peau du front ou le cuir chevelu, mais les os du crâne, il y a parfois blessure du cerveau. En effet, des fragments d'os ou des esquilles peuvent traverser les enveloppes qui protègent la substance cérébrale, déchirer la dure-mère, cette membrane résistante qui enveloppe tout le cerveau, passer à travers les méninges, et blesser la substance cérébrale elle-même.

Il n'est pas rare même, de voir le cerveau, ou tout au moins une partie du cerveau, mis à nu, lors d'un accident grave dans lequel la tête du sinistré a été particulièrement exposée à un choc violent. Dans des cas très graves, il peut même arriver qu'une partie du cerveau, déchiré, lacéré, sorte de la boîte crânienne, et que des fragments de cervelle jonchent le sol.

Il va sans dire que, si la mort n'est point survenue immédiatement, dans des cas pareils, la survie est rare, et la guérison exceptionnelle. Mais de nombreux exemples prouvent que d'horribles blessures à la tête n'entraînent pas nécessairement la mort. Le chirurgien militaire

Paroisse cite le cas d'une vingtaine de blessés, qui, dans la déroute de Landrecies, furent poursuivis et sabrés par des cavaliers. La moitié d'entre eux mourut, du dixième ou vingtième jour, de plaies du crâne, compliquées d'enlèvements partiels de la voûte crânienne et de fragments du cerveau par dessus le marché. Les autres blessés de la même façon guérirent vite, et bien, sans aucun accident. L'histoire ne nous dit point s'ils étaient beaucoup plus intelligents après qu'avant, ou si ce fut le contraire. Admettons qu'il y ait eu peu de changement.

Ce qu'il y a de plus dangereux dans les blessures du cerveau, ce n'est point précisément leur étendue, à moins que celle-ci ne soit considérable, mais leur profondeur. Une pointe de fer qui, perforant le crâne, atteindrait à travers les méninges, la surface cérébrale, pour y pénétrer de quelques millimètres seulement, semble plus sûrement tuer par suite d'inflammation consécutive qu'une plaie plus large et plus ouverte avec mise à nu et même enlèvement d'une certaine portion des lobes du cerveau.

Lorsque le cerveau est à nu, les bonnes

gens considèrent la mort, et la mort rapide, comme inévitable, ce qui n'est pas établi du tout. La gravité de ces lésions, ce n'est pas la blessure cérébrale elle-même, qui, parfois, ne donne lieu à aucun symptôme spécial; c'est l'inflammation consécutive de la substance et de ses enveloppes, la méningite, ou plutôt la méningo-encéphalite. Là est le danger. Tillaux a raconté le cas de cet officier français, auquel un éclat d'obus avait enlevé, à la bataille de Sedan en 1870, une portion de la calotte crânienne, y compris la membrane dure-mère. Il y avait, trois semaines après, en ce point, une hernie du cerveau, qui faisait saillie sous la forme d'un champignon, ayant bien le volume d'un œuf de pigeon... Eh bien, malgré cette affreuse blessure, ce militaire, de l'aveu de Tillaux, se portait fort bien; il avait, du moins, toutes les apparences et toutes les allures d'un homme bien portant.

Qu'est-il devenu? L'auteur ne nous le dit point. Mais, si on lui a confectionné un appareil métallique convenable, comme la chose est plus que probable pour protéger le cerveau mis à nu, il vivrait encore que nous n'en devrions être nullement surpris.

Les vieux militaires, vaccinés par les intempéries, les balles et les coups de sabre, ayant d'ordinaire la vie excessivement dure...

Le même Tillaux a vu également un charcutier qui, la veille de sa mort, conduisait encore ses chevaux. A l'autopsie pourtant, on lui trouvait dans les lobes cérébraux un abcès énorme, lequel n'avait point eu l'air de le gêner le moins du monde, au cours de son existence, pas plus que d'autres, dont une partie de la surface cérébrale avait été labourée par un projectile.

Si incroyables que ces faits paraissent, ils sont absolument exacts. Larrey, chi-

rurgien des armées de Napoléon, a cité mieux que cela: le cas d'un homme dont le cerveau avait été traversé de part en part par une barre de fer, et qui avait, lui aussi, guéri de cette singulière et épouvantable blessure!

Un accident du même genre, survint à l'arsenal de Toulon, il y a quelques années et eut les mêmes suites immédiates heureuses. Le malheureux blessé avait eu, à la suite d'un traumatisme, le crâne percé par une tige de fer, qui avait pénétré par l'orbite, et était ressortie par l'occiput. Transporté aussitôt à l'hôpital, il y subit, sans encombre, l'extraction (combien délicate!) de cette tige métallique. Il sortit de l'hôpital absolument guéri, à quelques temps de là. Il est juste d'ajouter que, quelques mois plus tard, il succombait aux suites d'un abcès du cerveau, dû à une infection contractée au moment de l'accident.

De tout ce qui précède, nous ne devons pas conclure qu'une blessure du cerveau n'est point d'un grand danger; non, ce serait aller trop loin. Nous savons — par expérience, hélas! — que pour la plupart, l'issue fatale est prompte et irrémédiable.

Mais cela ne nous empêche pas de mettre un peu d'espoir au cœur de ceux qui auront à soigner, un jour, dans leur entourage, une personne atteinte de blessure du cerveau.

Pas plus en pareil cas que dans d'autres, il ne faut désespérer, loin de là. Parce que le cerveau aurait été partiellement mis à nu, parce qu'il y aurait eu — par une plaie du crâne — issue de matière cérébrale, il ne faut pas dire qu'il n'y a plus rien à faire, plus rien à espérer!

Il est nécessaire, au contraire, d'agir rapidement: il faut enlever de la plaie tout ce qui est souillé, couper peut-être quelques mèches de cheveux qui touchent au

cerveau découvert; faire ensuite un pansement aussi propre que possible. La cartouche à pansement trouvera ici son application toute indiquée. Par-dessus cette gaze, il est utile de capitonner avec une bonne quantité de ouate, et de fixer le tout au moyen d'un linge triangulaire ou d'un grand mouchoir. Enfin, avec les pré-

cautions nécessaires, le blessé doit être dirigé rapidement sur un hôpital.

Avec les progrès de la science et les secours de la chirurgie, les plaies du cerveau peuvent parfois guérir sans laisser de traces, sans même qu'il y ait altération de l'intelligence ou modification du caractère des sinistrés.



Le « Samariter » n'est pas nécessaire aux samaritains

A la veille de l'Assemblée des délégués de 1911 des samaritains suisses, convoquée pour le 25 juin à Thalwil, il n'est peut-être pas inutile de dire quelques mots au sujet d'un des objets portés à l'ordre du jour: Avis de la Direction concernant le journal *Der Samariter*. Il est certain que cette question n'intéresse pas outre mesure les 30 sections de samaritains romandes de l'Alliance, mais il est bon que les délégués de la Suisse française sachent cependant de quoi il s'agit.

Il semble que ce soit dans les cerveaux du président des samaritains de Berne et de celui de Berthoud qu'ait germé l'idée de créer un journal spécial destiné aux samaritains. Personne ne savait que le besoin s'en faisait sentir, mais un éditeur bernois flairait une « affaire » et se déclara prêt à prendre en mains les risques de cette publication. Pour en faire une « bonne affaire » il fallait beaucoup d'abonnés, c'est sans doute ce qui a motivé la publication d'une circulaire adressée par l'éditeur à tous les comités de samaritains, circulaire dans laquelle il est demandé aux sections de déclarer l'abonnement au *Samariter* obligatoire pour tous les membres.

Ces manœuvres préliminaires ont été exécutées sans que le Comité central de

l'Alliance des samaritains soit avisé de quoi que ce fut. Ce comité, dont la tâche est de régler la marche générale de la Société, n'a pas même été consulté sur l'opportunité de cette publication par ceux qui ont pris l'initiative du nouveau journal. Pour cette raison, et ignorant les motifs qui poussaient quelques samaritains de Berne et de Berthoud à s'occuper de la création d'un journal destiné aux samaritains, le Comité central adressait en mars la circulaire que nous avons publiée (*La Croix-Rouge suisse*, n° 4, 1911, p. 45).

Le président de l'Alliance disait, en terminant cette circulaire: « Nous engageons nos sections de conserver dans une affaire aussi importante pour les samaritains et la Croix-Rouge suisse une position expectative ». Autrement dit: « Ne vous emballez pas, nous ne sommes pour rien dans l'apparition du *Samariter*, attendez avant de vous abonner. »

C'est qu'en effet, la question de créer un nouveau journal qui — forcément — ferait concurrence au *Rote Kreuz*, (à la *Croix-Rouge suisse* aussi, pour les samaritains romands lisant l'allemand) présentait une certaine gravité et risquait d'amener une scission entre les samaritains d'un côté et les sections de la Croix-Rouge